

Actions éducatives régionales Budget d'Autonomie Educative Francilien (BAEF)

Les informations :

<https://lycees.iledefrance.fr/budget-dautonomie>

budgetdautonomie@iledefrance.fr

01 53 85 57 99
01 53 85 58 51
01 53 85 58 98

Autonomie et simplification des démarches



Descriptif

Avec ce dispositif, tous les établissements peuvent conduire des actions éducatives dans la limite d'une somme plafonnée (10.000 € pour les lycées publics et de 2.000 € pour les lycées privés), correspondant aux spécificités de chacun et à leurs besoins propres. Une part de ce budget, définie par chaque établissement, est confiée aux lycéens pour qu'ils puissent mener leurs actions.

Les projets se déroulent sur une année scolaire, selon des procédures simplifiées. Les projets ne font pas l'objet d'une validation préalable mais doivent s'inscrire dans les priorités définies par la Région.

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement relatives à la mise en œuvre des actions engagées par les lycées concernant :

- Les voyages scolaires (séjours linguistiques, etc.) ;
- Les prestations (intervenants, associations intervenant auprès des lycéens) ;
- La contribution à la création ou la réalisation d'événements, restitutions, valorisation de travaux des élèves... (expositions, spectacles...) et de supports pédagogiques (ouvrages, CD, DVD, vidéo...) ;
- L'organisation de manifestations dédiées à la communauté scolaire (forums, festivals, rencontres...) ;
- Les visites (musée...) et les sorties pédagogiques, conférenciers ;
- Les frais de transport et voyage ;
- Les journées / séjours d'intégration ou séjours de révision avec une priorité pour ceux effectués en Île-de-France.

Procédure de remboursement

Une seule demande de versement par année scolaire dans la limite du montant alloué par établissement. La demande de versement peut correspondre à un ou plusieurs projets.

Objectifs

- Donner à tous les lycées franciliens une plus grande autonomie et liberté d'action par la confiance donnée aux communautés éducatives et la simplification des procédures.
- Soutenir les dynamiques internes autour des initiatives en mobilisant potentiellement l'ensemble de la communauté éducative, au service de la réussite de tous les élèves

Public cible : A destination des élèves des lycées franciliens.